



## Bulletin de vote

Votre vote pour le prix Orange:

La Protectrice du citoyen

M. Paul Arcand

Mme Lise Brouard

Votre vote pour le prix Citron:

La Fondation des maladies mentales

Les psychiatres du CH Pierre-Janet

La Cour municipale de Montréal

**Les bulletins doivent être reçus  
avant le 16 mai 2008.**

Votez par la poste:

**AGIDD-SMQ**

4837, rue Boyer, bureau 210  
Montréal (Québec) H2J 3E6

par télécopieur : (514) 523-0797

par courriel : [info@agidd.org](mailto:info@agidd.org)

**AGIDD-SMQ**

Téléphone:  
514 523-3443 1 866 523-3443

Site Web:  
[www.agidd.org](http://www.agidd.org)

Forum de discussion:  
[www.agidd-smq.forumactif.com](http://www.agidd-smq.forumactif.com)

## La petite histoire

de

## L'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'Association regroupe 25 organismes répartis dans toutes les régions du Québec : groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale, groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance et comités d'usagers.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action s'articule autour de différents axes : Prises de position publiques et politiques; Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé; Diffusion de publications sur les droits en santé mentale; Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La volonté de l'Association a toujours été de transmettre son expertise afin de sensibiliser un nombre croissant de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale aux enjeux liés à leurs droits.

## La petite histoire

des prix

## Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour : 2008 en sera donc la 13<sup>e</sup> édition. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet événement annuel vise à mobiliser les membres de l'Association autour de la défense des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et de la dénonciation des abus de la psychiatrie.

C'est une façon concrète et originale de démystifier «la folie» dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le **Prix Orange** est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication à la promotion et défense des droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Le **Prix Citron** est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient à la promotion, aux droits et au respect des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

## Prix

## Orange et Citron

## 2008 de



**AGIDD-SMQ**

**ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION  
EN DEFENSE DES DROITS EN SANTE MENTALE  
DU QUEBEC**

**Votez avant  
le 16 mai 2008**

**Nominations**

**au**

**prix Orange**



### **La Protectrice du citoyen**

La Protectrice du citoyen, Madame Raymonde Saint-Germain, est en nomination pour le prix Orange 2008 de l'AGIDD-SMQ pour ses interventions nombreuses et marquées en faveur du respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale (garde préventive, consentement aux soins, loi sur le tabac, situation des personnes au 388, etc.). Pour son impact sur l'ensemble des établissements du Québec, l'AGIDD-SMQ tient particulièrement à souligner le rapport de la Protectrice visant le Centre hospitalier Pierre-Janet (printemps 2007). Ce rapport, découlant d'une enquête de huit mois, démontrait que le Centre hospitalier Pierre-Janet avait notamment manqué au droit fondamental de consentir de manière libre et éclairé aux évaluations psychiatriques.

### **Monsieur Paul Arcand**

Paul Arcand est en nomination au prix Orange 2008 pour son film «Québec sur ordonnance» lancé à l'automne 2007. Son film a «le mérite de soulever plusieurs questions fondamentales, au premier chef la relation ambiguë qu'entretiennent les médecins et les représentants d'une industrie pharmaceuti-

Les bulletins de vote doivent être reçus avant le 16 mai 2008.

Votez par la poste, par télécopieur ou par courriel.

que aux mains manifestement très longues...». (Le Devoir, 2 octobre 2007). Selon Monsieur Paul Arcand, un débat de fond doit avoir lieu sur le rôle qu'ont les compagnies pharmaceutiques sur notre consommation de médicaments. Sachant que les ventes d'antidépresseurs montent en flèche, l'AGIDD-SMQ ne peut qu'applaudir le film de Monsieur Paul Arcand.

### **Madame Lise Brouard**

En juin 2007, Madame Lise Brouard prenait la parole dans les médias pour raconter son expérience cauchemardesque au Centre hospitalier du Suroît à Valleyfield. Madame Brouard a expliqué avoir été dénudée devant tout le monde et retenue contre son gré. «Je me sentais enterrée vivante. Attachée sur le ventre, avec un filet qui me retenait comme une housse de cadavre, un sarcophage.» (Le Journal de Montréal, 20 juin 2007). Madame Lise Brouard est en nomination au prix Orange 2008 de l'AGIDD-SMQ pour le courage dont elle a fait preuve dans sa démarche de défense des droits et pour avoir raconté publiquement son expérience des mesures de contrôle. Depuis que Madame Lise Brouard a porté plainte, notez que des changements sont survenus au Centre hospitalier du Suroît à Valleyfield.

**Nominations**

**au**

**prix Citron**



### **La Fondation des maladies mentales**

En janvier 2008, la Fondation des maladies mentales lançait sa nouvelle campagne publicitaire (radio, affichage, télévision) qui associe les problèmes de santé mentale à un enlèvement. La publicité télévisuelle de cette campagne en était une de terreur et de violence; on y voyait un père de famille se faire sauvagement kidnapper au cours d'un souper familial. Après avoir reçu quelques 70 plaintes, la Fondation a retiré des ondes cette publicité. Néanmoins, la campagne radiophonique (une fillette est paniquée de ne pas trouver sa mère à la maison) et d'affichage (un homme est attaché à une chaise, les yeux bandés, dans un endroit obscur) est demeurée. La Fondation des maladies mentales est en nomination au prix Citron 2008 pour cette campagne de publicité qui stigmatise les personnes vivant un problème de santé mentale.

### **Les psychiatres du Centre hospitalier Pierre-Janet**

En mai 2007, la Protectrice du citoyen rappelait à l'ordre le Centre hospitalier Pierre-Janet parce que l'application qu'il faisait de la Loi P-38.001 «ne reflétait pas le droit fondamental de toute personne à

Les prix Orange et Citron seront remis le mercredi 28 mai, lors d'un 5 à 7 prévu au Centre 7400, situé au 7400, boul. Saint-Laurent à Montréal.

l'inviolabilité et ne rencontrait pas les exigences juridiques en matière de consentement.» (Le Droit, 31 janvier 2008) La Protectrice avait soumis une série de recommandations afin que les droits des personnes soient respectés. Si le Centre hospitalier s'est montré coopératif, il en est autrement de ses psychiatres. En effet, ces derniers estiment que les changements demandés pour respecter les droits des usagers alourdissent trop leur pratique.

### **La Cour municipale de Montréal**

La Cour municipale de Montréal est en nomination au prix Citron 2008 de l'AGIDD-SMQ pour son projet-pilote de Tribunal de la santé mentale. Selon l'AGIDD-SMQ, l'objectif de ce tribunal, qui est d'éviter la judiciarisation des personnes, est louable, mais il en va autrement du moyen utilisé. En effet, étant donné son caractère spécialisé, ce tribunal viendra stigmatiser encore plus les personnes vivant un problème de santé mentale. Qui plus est, ce mécanisme de justice parallèle semble viser des personnes déjà marginalisées, comme les itinérants par exemple, en plus d'opposer «la prison à la pilule», ce qui peut renforcer la fausse croyance que la médication a réponse à tout.